

## Les critères d'orientation en ULIS école

### Capacités d'apprentissage

- N'a pas la même capacité d'apprentissage qu'un enfant de son âge, fort décalage par rapport aux acquis attendus dans le socle commun
- Ecart supérieur à 2 ans de façon globale dans différents domaines



### Capacités à suivre le rythme de la classe

- Grande difficulté à entrer dans une dynamique collective d'apprentissage nécessitant un projet individualisé d'apprentissage
- Capacité à s'inscrire dans la classe de référence avec un rythme d'apprentissage différent
- Attention et concentration faibles mais qui peuvent s'appuyer sur le rythme du collectif (24h de scolarisation)

### Autonomie

- Écart d'autonomie (organisationnelle et dans les apprentissages) par rapport à un enfant de son âge.
- Nécessité dans l'activité d'une aide à l'organisation de la tâche, un suivi renforcé avec des temps de regroupement autant que de besoin
- Capacité à évoluer dans le groupe sans la présence continue de l'adulte (sauf nécessité de soins physiologiques et TSA)

### Capacités à évoluer dans le contexte scolaire

- Questionner la capacité a minima à s'inscrire dans le contexte scolaire dans le cadre d'un parcours adapté et individualisé défini par le PPS avec une vigilance sur :
  - Temps informels / Sorties / Récréations
  - Temps périscolaires : Pause méridienne + temps de TAP / Matin et soir
  - Vie du jeune ≠ vie de l'élève (pause méridienne pouvant avoir des impacts sur la scolarisation : fatigabilité, disponibilité, concentration, gestion des émotions)

# Les critères d'orientation en ULIS collège

## Capacités d'apprentissage

- N'a pas la même capacité d'apprentissage qu'un enfant de son âge, fort décalage par rapport aux acquis attendus dans le socle commun
- Accéder à des compétences de début cycle 2
- Réflexion sur la passation à l'issue du collège du DNB ou du CFG



## Capacités à suivre le rythme de la classe

- Grande difficulté à entrer dans une dynamique collective d'apprentissage nécessitant un projet individualisé d'apprentissages
- Capacité à s'inscrire dans la classe de référence avec rythme d'apprentissage différent mais qui peut s'appuyer sur le rythme du collectif
- Attention et concentration faibles mais qui peuvent s'appuyer sur le rythme du collectif (26h de scolarisation)
- Points de vigilance :
  - Certains jeunes pourraient vivre sereinement une scolarité de 26h mais fatigabilité en lien avec les temps de transport/amplitude horaire importante dans un établissement
  - Les collégiens ont des temps de permanence (voire des temps d'évaluation) dans leur emploi du temps dont il faudra tenir compte

## Autonomie

- Ecart d'autonomie par rapport à un élève de son âge
- Nécessité dans l'activité d'une aide à l'organisation de la tâche, un suivi renforcé avec des temps de regroupement autant que de besoin
- Capacité à évoluer dans le groupe sans la présence continue de l'adulte (sauf nécessité de soins physiologiques et TSA)

## Capacités à évoluer dans le contexte scolaire

- Questionner la capacité a minima à s'inscrire au collège dans le cadre d'un parcours adapté et individualisé défini par le PPS :
  - Avoir en tête la notion d'attestation de maîtrise de compétences du socle commun.
  - Temps informels / Sorties / Récréations / Temps périscolaires : pause méridienne et permanence
  - Vie du jeune ≠ vie de l'élève (pause méridienne pouvant avoir des impacts sur la scolarisation : fatigabilité, disponibilité, concentration, gestion des émotions)
  - Perspective de travail dans le cadre du Parcours Avenir (stage d'initiation, d'application et séquences d'observation) en milieu ordinaire et/ou protégé

# Les critères d'orientation en ULIS lycée professionnel

## Capacités d'apprentissage

- N'a pas la même capacité d'apprentissage qu'un enfant de son âge, fort décalage par rapport aux acquis attendus en fin de collège.
- Accès possible à un portefeuille de compétences



## Capacités à suivre le rythme de la classe

- Grande difficulté à entrer dans une dynamique collective d'apprentissage nécessitant un projet individualisé d'apprentissage
- Capacité à s'inscrire dans la classe de référence avec rythme d'apprentissage différent mais qui peut s'appuyer sur le rythme du collectif
- Attention et concentration sont faibles mais les élèves peuvent s'appuyer sur le rythme du collectif.
- Pour le lycée, cela peut aller jusqu'à 32 heures de scolarisation en CAP (/!\ fatigabilité)
- Vigilance sur les demandes d'internat en lien avec le projet de scolarisation (à penser comme un projet aussi)

## Autonomie

- Écart d'autonomie par rapport à un élève de son âge
- Nécessité dans l'activité d'une aide à l'organisation de la tâche, un suivi renforcé avec des temps de regroupement autant que de besoin
- Capacité à évoluer dans le groupe sans la présence continue de l'adulte (sauf nécessité de soins physiologiques et TSA)

## Capacités à évoluer dans le contexte scolaire

- Questionner la capacité à s'inscrire a minima dans l'environnement du lycée :
  - Degré d'autonomie demandé plus important en lycée
  - Vigilance sur l'autonomie de déplacement
  - Degré de responsabilité en tant qu'élève et dans la gestion de sa sécurité.
  - Capacité de respecter les règles de sécurité dans la cadre du plateau technique / échange préalable avec le médecin scolaire (cf note de service de l'IEN SDEI du 06.01.2025)
- Nécessité d'avoir comme objectif de pouvoir valider des compétences du référentiel de CAP.
- En fonction des jeunes, deux perspectives possibles :
  - Valorisation des compétences acquises (compétences issues des référentiels du CAP) dans un portefeuille de compétences
  - Validation du CAP (CAP en deux ans, trois ans)
- /!\ Ateliers : Contrainte de l'obtention de l'aptitude médicale pour suivre une formation professionnelle en LP (document obligatoire délivré par médecin scolaire)

## Les critères d'orientation en UE

### Capacités d'apprentissage

- Capacités d'apprentissage irrégulières
- Des progrès lents et limités (préscolaires)

### Capacités à suivre le rythme de la classe

- Très grande difficulté à s'inscrire dans les apprentissages collectifs
- Besoin de démarches individualisées



### Autonomie

- Absence d'autonomie

### Capacités à évoluer dans le contexte scolaire

- Difficulté à évoluer dans un contexte scolaire ordinaire
- Nécessité d'une prise en charge pluridisciplinaire et d'un plateau technique